

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE AUX RELATIONS INTERNATIONALES ET À LA COOPÉRATION

DARIC07-395-203 du 2/07/07

COOPERATION FRANCO-ALLEMANDE STAGES EN ALLEMAGNE DE PROFESSEURS D'ALLEMAND DU 2ND DEGRE DU 27 OCTOBRE AU 10 NOVEMBRE 2007 APPEL A CANDIDATURE POUR L'ANNEE 2007

Destinataires :

Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs des services départementaux de l'éducation nationale

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Inspecteurs pédagogiques régionaux

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale

Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements

Mesdames et Messieurs les Chefs de Division

Affaire suivie par : Mme HANVIC, Tel : 04.42.93.96.02 - Fax 04.42.93 96.09

BO n° 25 du 28 juin 2007 www.education.gouv.fr/bo/2007/25/MENC0701291N.htm

Dans le cadre de la coopération franco-allemande et dans la perspective d'un accroissement de la mobilité des enseignants entre la France et l'Allemagne, il est créé, à titre expérimental pour l'année 2007, un programme pilote de stages d'enseignants d'allemand du second degré dans des établissements scolaires en Allemagne, symétrique du programme d'accueil des romanistes allemands en France.

Ce programme de mobilité, financé par le ministère de l'éducation nationale, renforce l'ensemble des dispositifs mis en œuvre pour encourager l'apprentissage de l'allemand en France et développer les échanges professionnels et culturels entre les systèmes éducatifs des deux pays partenaires.

Objectifs du programme :

- participation à la vie d'un établissement scolaire en Allemagne, par exemple à travers l'observation de cours et de pratiques pédagogiques, l'étude des dispositifs d'accompagnement des élèves ou l'analyse des procédures d'évaluation, d'orientation ou d'encadrement ;
- approfondissement ou préparation de projets d'échanges et/ou d'appariements entre établissements, le cas échéant dans le cadre d'un partenariat existant entre l'académie d'origine et le Land de l'établissement d'accueil ;
- préparation de projets pédagogiques communs à dimension interculturelle ;
- préparation de séjours ou d'échanges individuels d'élèves, notamment dans le cadre des échanges liés à la certification d'allemand de niveau B1, du programme "Brigitte Sauzay" ou de la possibilité pour un élève de passer son année de 2nde dans un établissement scolaire en Allemagne.

Organisation du séjour et frais liés au séjour :

Pour l'année 2007, les séjours se dérouleront du 27 octobre au 10 novembre inclus.

Les frais de voyage, d'hébergement et de séjour, et l'organisation pratique du séjour sont à la charge des participants.

Aide à la mobilité :

Le ministère de l'éducation nationale délèguera aux services rectoraux compétents les crédits destinés au versement d'une bourse de mobilité d'un montant de six cents (600) euros à chaque enseignant retenu pour participer au stage.

Cette bourse de mobilité sera versée aux participants par les rectorats dès confirmation par la direction des relations européennes et internationales et de la coopération du ministère de l'éducation nationale de l'affectation des participants dans un établissement d'accueil en Allemagne, et sous réserve de cette confirmation.

Les participants adresseront obligatoirement à la délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (DAREIC) du rectorat, dès leur retour de stage, une attestation de stage qu'ils auront fait établir par l'établissement d'accueil ou par les autorités allemandes compétentes.

Le nombre de postes offerts pour l'académie d'Aix-Marseille est de 2.

Modalités de candidature et de sélection des candidatures

La fiche de candidature à télécharger à partir du lien du BO doit être transmise par la voie hiérarchique à la DAREIC pour **le 14 septembre 2007, date limite.**

Les avis du chef d'établissement et de l'inspection pédagogique régionale d'allemand seront portés sur cette fiche de candidature et formulés de la façon la plus explicite possible.

La sélection des candidatures sera effectuée par le recteur au vu de l'adéquation de la dimension professionnelle du projet avec la politique académique des langues et avec les objectifs de l'académie en terme de coopération éducative avec l'Allemagne.

Les dossiers de candidatures retenus seront transmis au MEN – DREIC pour le 21 septembre 2007.

Les candidats seront informés de la suite donnée à leur candidature.

Affectation géographique et information des enseignants :

Les candidats ne formuleront pas de vœux géographiques.

Seuls pourront être exprimés, à titre purement indicatif, des vœux s'inscrivant dans le cadre des partenariats entre l'académie et les Länder de Hambourg et de la Rhénanie-du-Nord Westphalie ou d'un appariement entre établissements.

Les établissements d'accueil seront désignés par l'office allemand d'échanges pédagogiques (Pädagogischer Austauschdienst), compte tenu notamment des dates de congés dans les différents Länder.

Les candidats s'engagent à accepter l'établissement d'accueil dans lequel ils seront affectés.

Une commission de répartition se tiendra début octobre 2007.

Tous les candidats recevront par voie électronique confirmation de leur participation au programme ainsi que le nom et les coordonnées de l'établissement dans lequel ils seront accueillis.

Le DAREIC sera également informé de l'affectation des candidats.

Évaluation du programme :

Au terme de leur stage, les participants adresseront obligatoirement au ministère de l'éducation nationale, à la direction des relations européennes et internationales et de la coopération, un compte rendu de séjour selon le modèle figurant en annexe (annexe III), à l'adresse électronique suivante : michel.tarpinian@education.gouv.fr

Je vous demande d'accorder une large diffusion de cet appel à candidature auprès des enseignants concernés.

Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.